

Date de publication / Date of publication : **16/08/2024**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur François BARDE, responsable de la cellule Résilience et sécurité de l'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions et contrats relatifs à l'exercice des attributions de la cellule Résilience et sécurité de l'information visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2024

Le directeur général
Rémy RIOUX